



LES ORGANISMES FORMATEURS

Unis-Cité & La Ligue de l'enseignement

Unis-Cité, association pionnière du service civique, et la Ligue de l'enseignement, confédération de près de 30 000 associations d'éducation populaire, sont les premiers organismes d'accueil de volontaires depuis la création du Service Civique en mars 2010.

Elles accueillent plus de 3500 volontaires par an dans des missions collectives et individuelles, sur l'ensemble du territoire et des champs d'action du dispositif : solidarité, éducation, culture, loisirs, environnement....

Pour plus d'information

www.uniscite.fr

www.laligue.org

Etre tuteur, un rôle fondamental pour le respect de l'esprit du Service Civique et la réussite de votre projet d'accueil.

« C'est un besoin de se retrouver entre tuteurs et de partager nos expériences. »

« Journée très intéressante et nécessaire effectivement pour appréhender la philosophie du Service Civique...Un chantier s'ouvre à moi... »

> A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- A toute personne désignée comme tuteur d'un ou plusieurs volontaires en Service Civique, quel que soit l'organisme d'accueil. Salariés, bénévoles ou agents d'associations, de collectivités, ou d'autres organismes agréés au titre de l'engagement de Service Civique.

- Les **gestionnaires d'agrément** en charge de mobiliser les tuteurs et de les informer de l'offre de formation.

- Les **tuteurs d'un ou plusieurs volontaires en service civique à l'étranger** avec une offre de formation qui répond aux questions relatives aux spécificités de l'accompagnement et du suivi à distance des volontaires dans leur mission.

> CONDITIONS DE PARTICIPATION ?

Gratuit pour tous les organismes agréés au titre de l'engagement de Service Civique. Inscription préalable nécessaire.

> COMMENT S'INSCRIRE ?

Retrouvez les dates, les contacts et lieux des formations proposées sur :

www.tuteur-service-civique.fr

Unis-Cité

la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

Pour assurer la qualité du Service Civique, et soutenir les organismes d'accueil l'Agence du Service Civique propose des temps d'échange animés par Unis-Cité, la Ligue de l'enseignement.

FORMATION DE TUTEURS



**SERVICE
CIVIQUE**
DES VALEURS, UN ENGAGEMENT

LE SERVICE CIVIQUE : Une culture à construire

Engagement citoyen avant tout, le Service Civique ne doit pas être confondu avec un emploi, un stage, ni même avec un dispositif d'insertion professionnelle.

S'il permet aux volontaires engagés de mieux trouver leur place dans notre société, c'est avant tout au travers de l'action solidaire et désintéressée, de la compréhension des enjeux actuels.

Les premiers acteurs de la réussite de cet engagement sont les organismes d'accueil, et particulièrement les tuteurs de ces volontaires. Ainsi, pour accompagner au mieux cette étape de vie, ils ont intérêt à questionner leur manière d'accueillir et de suivre ces jeunes dans leur mission et leur parcours citoyen.



LE TUTORAT : UNE OBLIGATION ET UN ENJEU IMPORTANT

Extrait de la Loi no 2010-241 du 10 mars 2010 : « Art. L. 120-14. [...] La personne morale agréée assure à la personne volontaire, notamment à travers la désignation d'un tuteur, une phase de préparation aux missions qui lui sont confiées, au cours de laquelle est précisé le caractère civique de celles-ci, ainsi qu'un accompagnement dans la réalisation de ses missions. [...] La personne morale agréée assure en outre à la personne volontaire effectuant un engagement de service civique une formation civique et citoyenne et un accompagnement dans sa réflexion sur son projet d'avenir. [...] ».

Les deux étapes de formation sont animées selon une méthode interactive (mises en situation, études de cas, débats, échanges, conseils pratiques).

Ce parcours est conçu pour être suivi chronologiquement : quelle que soit l'expérience du tuteur, il est vivement conseillé de suivre la formation de base avant de participer à l'approfondissement.

MISSIONS EN FRANCE

Etape 1 : FORMATION de BASE Les fondamentaux du Service Civique et du rôle du tuteur

- Les principes fondamentaux du Service Civique, le cadre juridique et administratif.
- Les spécificités de ce statut par rapport aux autres membres de la structure (salariés, bénévoles, stagiaires...)
- Le rôle et les obligations d'un tuteur.
- Accompagner des volontaires durant leur mission

MISSIONS A L'ETRANGER

- Les principes fondamentaux du Service Civique, le cadre juridique et administratif.
- Les spécificités de ce statut pour le suivi des volontaires en mission à l'international

Durée : 1 journée



Etape 2 : APPROFONDISSEMENT Des journées spécifiques composées de deux modules*

« Préparer l'arrivée du volontaire dans la structure »

- La question du recrutement
- Accueillir, faire une place, préparer la mission

« Accompagnement du volontaire »

- Accompagnement au quotidien
- Accompagnement au projet d'avenir et bilan nominatif

« Formation et suivi des volontaires »

- Concevoir une formation civique et citoyenne
- Accompagnement au projet d'avenir et bilan nominatif

« Accompagner un volontaire en mission à l'international »

- Accompagnement au quotidien
- Accompagnement au projet d'avenir et bilan nominatif

Les tuteurs peuvent également suivre le module « Concevoir une formation civique et citoyenne »

Durée des modules: ½ journée.

Chaque module peut être suivi de façon indépendante